

## Relevé d'échanges du Comité de la Mobilité Auvergne

### COMITE DE LA MOBILITE AUVERGNE

**Clermont-Ferrand, 11 octobre 2019**

#### **Participants (présents) :**

##### **Région Auvergne-Rhône-Alpes :**

Elus : Martine GUIBERT, Vice-Présidente déléguée aux transports ; Dominique BRU, conseillère régionale du Cantal et 1<sup>ère</sup> Vice-présidente de la communauté de communes Cère et Goul en Carladès, François GRANDJEAN, conseiller du CESER

Services : Philippe GAMON, Marie-Pierre BEL-BERBEL, Cyril PHILIS, Eric SALIOU, Lucéa CHEVALIER, Olivier CROUZET, Evelyne MILE, Valérie CEYSSAT, Anne CASTANIE

Experts : SNCF Mobilités : Antoine GIGON DEPEIGES, Raoul PERA, Isabelle KUHNLE, Corinne BAYET ; SNCF Réseau : Gérald CASTANO ; Gares & Connexions : Mickael NIKOLOV ; FNTV AURA : Alexandre GEOFFROY

##### **Elus et leurs représentants**

Départements : Olivier PRADEILLES, Département de l'Allier ; Jacky GRAND, Conseiller départemental canton de Billom (63) ; Florence VERDIER, Département du Puy de Dôme ; Joël ROBERT, Département de la Haute-Loire

Communautés de communes : Geneviève ROGER, Montluçon Communauté (03) ; Gérard GUILLAUME, Billom Communauté (63) ; Dominique BRU, conseillère régionale du Cantal et 1<sup>ère</sup> Vice-présidente de la communauté de communes Cère et Goul en Carladès ; Emmanuelle BAUDIN, Céline CHARRIAUD, St-Flour Communauté (15) ; Mathilde ROUX, Hautes Terres Communauté (15)

Agglomérations : Roger-Jean MEALLET, Thibault GAILLARD, Laurence VIALETES, Agglo Pays d'Issoire (63), Jean-Marc GERMANANGUE, Vice-Président et Sandro CARLETTI, Vichy Communauté (03) ; Dominique MALAVAL, communauté d'agglomération du Puy en Velay (43) ; Serge DESTANNES, communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) (15)

Syndicats : Christophe CASTANIE, syndicat intercommunal des transports en commun de l'agglomération de Thiers-Peschadoires (63) ; Abdelhraman MEFTAH, syndicat de transport de Thiers (63)

Députés : Dominique WALFARD DE SEDE, collaborateur parlementaire de Laurence VANCEUNEBROCK-MIALON (03)

Sénateurs : Jean-Marc BOYER (63)

### **Associations d'usagers :**

Marie-Hélène FABRE, Pierre POMMAREL (FNAUT AUTA) ; Guy MALAVAL (association des élus pour la défense du Cévenol et de la ligne Paris-Clermont-Ferrand\Nîmes\Marseille) ; Gabriel TONEL (Cévenol team) ; Evelyne GOULFERT et Angéline VALAT (Saint-Germain en train) ; Daniel COFFIN, Christian PENAIN (CODERAIL Montluçon et Val de Cher) ; Bernard LUCEAU, François LOUIS (association Valentin HAÛY – AVH) ; Sandrine RAYNAL, APF France Handicap (03)

### **Autres participants**

**Etat :** Alexandre MAYEUX, DDT 63

**Chambres consulaires :** Jean-Luc HELBERT, CMA du Puy de Dôme ; Alain REMUZON, CCI de l'Allier ; Jean-Claude GUILLON, CCI du Puy de Dôme

**Syndicats :** Philippe CHARVERON, Mouvement des entreprises de France du Puy de Dôme ; Xavier BOUSSET, adjoint à Chamalières et CGT Cheminots ; Corinne LANOIX, CGT Cheminots ; Christine MEQUIGNON, CGT Cheminots Auvergne Nivernais

**Entreprises :** Valérie LASSALLE (Transports Lassalle et compagnie)

\*\*\*\*\*

### **Introduction**

**Martine GUIBERT** remercie les participants de leur présence.

**Martine GUIBERT** indique que cette réunion comportera 2 parties :

- un bilan, des actualités et projets en cours
- un temps d'échanges avec les participants, afin de recueillir les remarques et suggestions.

**Martine GUIBERT** rappelle qu'en amont de ce comité de la mobilité un comité technique a eu lieu en juin dernier, qui a permis d'analyser les difficultés et demandes ; ce comité de la mobilité a été enrichi de ces éléments. Elle ajoute qu'il y a également des entretiens avec des élus et des associations en plus de ces comités. Lors de ces réunions, les expressions de chacun sont prises en compte dans les comptes-rendus transmis (se reporter aux COMOB 2018 et COTECH 2019).

\*\*\*\*\*

## **Présentation (Support de présentation en pièce jointe)**

**Martine GUIBERT** présente les 7 points du support en apportant ses commentaires.

### **1. Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) : coordonner la mobilité**

Ce schéma indique des orientations. Il s'agit d'un schéma dans lequel l'équilibre territorial est recherché à l'échelle régionale. Il ne s'agit pas de composer un catalogue (difficulté de l'exercice), ni d'être trop détaillé.

Concernant les grands projets, il y a une incertitude sur la politique de l'Etat, avec un abandon de grands projets auparavant inscrits. Le SRADDET détermine néanmoins des orientations pour l'avenir. Par exemple, avec le POCL, il s'agit de moderniser le réseau et d'avoir des temps de trajets courts depuis/vers Paris. De même pour l'aérien. Ce sont des projets dimensionnants pour l'Auvergne.

### **2. La concertation avec les associations d'usagers**

La Région s'est dotée d'un dispositif de concertation en 2018. Il s'est enrichi de nouveaux supports avec le site WEB de la Région, la plateforme contributive Civocracy et l'outil de signalement de dysfonctionnements. Ce dernier confirme que la préoccupation principale des usagers est bien celle de la qualité de service.

Les comités techniques tenus avant l'été ont permis d'identifier des sujets saillants. La Région a, ou va, apporter des réponses à ces préoccupations, l'intérêt du dispositif étant précisément de pouvoir identifier les difficultés et de pouvoir y apporter des réponses.

### **3. Le TER : Bilan et actions 2019**

Une tendance à la hausse du trafic en 2019 (+1,5% à fin juin) après une année 2018 marquée par les mouvements sociaux et les travaux en Gare de La Part-Dieu en 2019.

Les résultats de qualité de service de 2019 sont encourageants sur le TER (ponctualité à 90,5% à fin septembre 2019), dans une dynamique nationale positive.

La Région poursuit par ailleurs ses investissements, tant sur le plan de sauvetage des petites lignes que sur le matériel roulant. A ce titre la Région s'est engagée pour la solution innovante de l'hydrogène et en faveur de la transition énergétique via l'acquisition de 3 trains à hydrogène qui circuleront en Auvergne (la Région fait partie de 4 Régions volontaires en France pour cette expérimentation). L'étoile ferroviaire de Clermont-Ferrand a été choisie du fait de l'absence de lignes électrifiées (trains diesel).

Concernant la fermeture des guichets, la Région est consciente de l'évolution des modes d'achat, mais environ 20% de la population (ou plus en milieu rural) a besoin d'une présence physique pour effectuer des opérations d'achat de titre de transport. Le moratoire acté en juin dernier doit donc s'accompagner de solutions alternatives. Un AMI (appel à manifestation d'intérêt) a été engagé par la Région pour concevoir un nouveau modèle afin de mieux répondre aux concitoyens ; les communes concernées par des fermetures de guichet vont recevoir des propositions.

#### **4. Le service Annuel ferroviaire 2020**

Les principales évolutions concernent Clermont-Ferrand – Lyon, Clermont-Vertaizon-Thiers (avec une adaptation à l'étude) et Aurillac – Figeac. Concernant les correspondances Paris-Clermont à Montluçon, le sujet est sous-vigilance.

La Région est également attentive (études en cours) sur les relations vers Bordeaux et Lyon.

#### **5. Infrastructures et investissements**

La Région s'est clairement positionnée pour le maintien et la pérennité de la ligne Cévenol. Des travaux d'urgence seront réalisés et une étude avec la Région Occitanie est engagée. Des travaux importants seront à assurer à l'avenir et doivent encore être précisés.

Le volet routier (CPER et PACTES) est présenté, levier indispensable pour la mobilité locale pour l'Auvergne.

Un point est réalisé sur les investissements en gares ainsi que sur l'avancement du Schéma d'Accessibilité avec un comité de pilotage qui se tiendra en novembre. Enfin, l'importance des 3 aéroports en Auvergne qui assurent un rôle majeur en termes de désenclavement et de développement économique (notamment pour Aurillac-Tronquières et Le Puy/Loudes) est affirmée.

#### **6. Le transport interurbain et scolaire (TITS)**

La reprise en gestion directe par la Région des TITS de l'Ain et du Cantal visera dans un premier temps à assurer la continuité de l'existant. Elle permettra aussi d'inscrire ces nouveaux réseaux dans les réflexions et optimisations concernant les offres et la tarification.

Par ailleurs, La Région confirme sa politique concernant les motorisations « vertes » avec l'acquisition d'autocars GNV et le financement de stations de ravitaillement.

#### **7. Le bouquet de services de mobilité à destination des territoires**

Martine GUIBERT confirme l'intérêt du développement d'applications pour les usagers afin d'être plus performants et accessible aux usagers. Elle souligne par ailleurs la mise en œuvre du nouveau dispositif des « Contrats d'Aménagement de Mobilités Vertes (CAMV) » visant à inciter, par le co-financement, les acteurs locaux à engager des projets de pôles d'échanges multimodaux et aménagements d'intermodalités associés.

**TEMPS D'ÉCHANGES :**

<p><b>Jacky GRAND, conseiller départemental du canton de Billom (63)</b> s'exprime concernant le territoire de Billom et signale <b>l'urgence pour ce territoire qui est soumis à une circulation routière très importante</b> (notamment en période de pointe) sur l'axe Clermont-Ferrand – Billom. Il estime qu'il <b>y a nécessité d'améliorer les délais pour se rendre à Vertaizon et souhaite également réouvrir la ligne Billom-Vertaizon</b> (des études ont été réalisées). Il ajoute qu'en janvier 2020, des trains seront à priori supprimés sur l'axe Clermont-Ferrand – Vertaizon. Il demande de trouver une solution intéressante et pas trop coûteuse.</p>	<p><b>Martine GUIBERT</b> répond que cette problématique est bien identifiée. Il va bientôt y avoir un transfert de compétence TITS avec le Département du Puy de Dôme. Il faudra prolonger la réflexion sur Billom, en l'intégrant avec la reprise de la compétence.</p>
<p><b>Bernard LUCEAU, association Valentin HAÛY – AVH</b> regrette <b>la suppression des contrôleurs dans les TER</b> : voyager seul est compliqué. <b>En matière d'accessibilité des gares</b>, il estime que la plupart ne sont pas adaptées au handicap ; des rapports ont été envoyés à la SNCF qui a répondu qu'il n'y a pas d'aménagement prévu pour le handicap. En janvier 2020, avec l'évolution du statut de la SNCF en Société Anonyme, <b>Accès Plus et Accès TER</b> seront-ils toujours pérennes et non payants ?</p>	<p><b>Martine GUIBERT</b> répond qu'en matière d'accessibilité des gares, sur le plan matériel et des équipements, un plan pluriannuel est mis en œuvre avec des critères (gares prioritaires, etc.). La SNCF propose plusieurs solutions de transport de substitution adapté. Il s'agit ici du cadre général. Concernant le personnel SNCF, s'il y en a moins dans un train, il est évident que c'est plus difficile pour les PMR : la SNCF est en responsabilité des moyens mis en œuvre. <b>Philippe GAMON</b> précise que le schéma d'accessibilité a été décidé par la Région pour un montant d'environ 172 M€ (par tranches de 3 ans). Des services complémentaires ont également été mis en place. Concernant l'évolution du groupe SNCF, il n'y aura pas de conséquence pour les usagers sur le plan de l'accessibilité et dispositifs actuels dont Accès TER.</p>
<p><b>Xavier BOUSSET, adjoint à Chamalières et CGT Cheminots</b> s'exprime sur différents points :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Problèmes de prise en charge de PMR à Brioude</li> <li>- <b>Interrogations sur les moyens effectivement alloués à la ligne des Cévennes</b> (et affectation de moyens supposés au Leman Express)</li> <li>- <b>Absence de renforcement d'offres au Plan de transport 2020 en Auvergne.</b> Il y a toutefois une vraie demande et cite le cas de la communauté de communes de Brioude, d'Auzon, et St-Germain.</li> <li>- <b>Suppressions de guichets alors que les usagers souhaitent une présence en gage.</b></li> <li>- <b>Figeac</b> : un effort a été fait pour la gare, mais comment se fait-il qu'il n'y ait pas de rétablissement des circulations avant 2024 !</li> </ul>	<p><b>Martine GUIBERT</b> précise qu'il n'est pas vrai que des crédits pour le Cévenol ont été utilisés pour le Leman Express ; ce sont des projets indépendants. Elle confirme par ailleurs l'implication de la Région sur la ligne des Cévennes, la Région se substituant à l'Etat. Pour les autres points, le dialogue avec la SNCF est parfois difficile. Le but est d'offrir un meilleur service aux usagers, ce qui induit de proposer des solutions et évolutions.</p>

<p><b>Daniel COFFIN - CODERAIL Montluçon et Val de Cher souligne la forte interrégionalisé du secteur de Montluçon.</b> Il évoque les incohérences tarifaires ou difficultés relatives à ce secteur notamment pour se rendre vers Bourges ou Paris. Il s'interroge par ailleurs sur les travaux programmés au CPER sur l'axe Montluçon-Bourges (section Montluçon-Vallon) et intégrés au PACTE Allier (10 M€ de part Région). Il faut maintenant passer aux actes et disposer d'une vision d'ensemble. Il s'interroge en ce sens sur les montants alloués à la section en Région Centre Val de Loire et aux actions au-delà du CPER.</p> <p>Il souligne également les forts besoins de renforcement de relations vers Lyon (et vers Bordeaux) ainsi que des préoccupations relatives à la loi LOM au niveau de l'articulation entre les intercommunalités et la Région.</p>	<p><b>Martine GUIBERT</b> confirme que la Région travaille bien avec la Région Centre Val de Loire. Concernant la tarification, il s'agit de difficultés liées au transfert du train TET à la Région Centre : ce sujet est en cours de traitement et nécessitera un accord tarifaire entre Régions.</p> <p><b>Gérald CASTANO- SNCF Réseau</b> précise, concernant les travaux d'infrastructure, qu'il y aura en 2019 une coupure de la ligne Montluçon-Bourges puis une limitation de vitesse – ce sont des travaux d'urgence. Une importante opération de régénération de toute la ligne est ensuite programmée en 2023. D'ici là, pour contenir la dégradation de la voie, la vitesse des trains passera de 120 km/h à 80 km/h.</p> <p><b>Eric SALIOU – Région</b> indique que la Région étudie, en lien avec la Région Nouvelle-Aquitaine, des solutions afin de prolonger la circulation des trains de (Bordeaux-)Guéret-Montluçon à Clermont-Ferrand visant une correspondance vers/depuis Lyon.</p> <p><b>Martine GUIBERT</b> indique que dans le cadre de la loi LOM, une cohérence sera recherchée avec les intercommunalités.</p>
<p><b>Dominique WALFARD DE SEDE, collaborateur parlementaire de Laurence VANCEUNEBROCK-MIALON (03)</b> demande quel est le coût de la régénération globale de la ligne Montluçon-Bourges.</p>	<p><b>Marie-Pierre BEL-BERBEL</b> répond que le montant global des travaux est estimé à 120 M€ : 30 M€ pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes (travaux en cours jusqu'à 2023) et 90 M€ pour la Région Centre Val de Loire (une partie de ce montant a été contractualisée, mais pas la totalité ce qui engendre une forte incertitude).</p> <p>La Région travaille sur ces lignes interrégionales : ce travail est souvent complexe car nécessitant l'accord de l'ensemble des parties prenantes.</p>
<p><b>Sandrine RAYNAL, APF France Handicap (03)</b> regrette la faiblesse des dispositifs PMR : par exemple lorsqu'un usager PMR veut se déplacer, il doit prendre un taxi spécialisé (quand ce taxi est disponible) ; si un 2<sup>e</sup> usager a besoin d'une prise en charge au même endroit et même moment, il n'aura pas de solution de transport.</p> <p>L'association APF France Handicap regrette ce traitement discriminatoire.</p>	<p><b>Martine GUIBERT</b> regrette cette situation car la Région dépense beaucoup pour l'accessibilité des PMR ; il y a par ailleurs une politique transversale du handicap qui concerne toutes les compétences de la Région (lycées, tourisme, sport, etc.). Le nombre de Taxis sur le territoire ne peuvent parfois pas être tous mobilisables au même moment.</p>
<p><b>Evelyne GOULFERT - Saint-Germain en train</b> indique que le bassin de St-Germain des Fossés a <b>seulement 2 gares pour 85000 habitants</b> (Vichy et St-Germain des Fossés). <b>Elle regrette la suppression du train Lyon-Bordeaux</b> (il s'agissait de la seule transversale est-ouest qui passe par Montluçon) <b>et déplore que le dernier guichet ait</b></p>	<p><b>Martine GUIBERT</b> lui répond que le train TET Bordeaux-Montluçon-Lyon a été supprimé sur décision de l'Etat ; cela n'est pas une décision régionale. La Région va réfléchir pour savoir comment améliorer la situation (c'est un objectif inscrit dans le SRADDET), mais elle ne peut pas tout traiter en même temps, il y a des urgences différentes.</p>

<p><b>fermé juste avant le moratoire de la Région</b> : la Région n'a pas réagi assez rapidement. Elle fait part d'une déshumanisation des trains et des gares (s'il y a un problème avec un usager, il va alors falloir compter sur la bienveillance des autres usagers) et note des difficultés avec la carte Oûrà où des bornes ne fonctionnent pas. Les outils numériques sont un handicap pour les personnes âgées ; il faut faire attention à elles.</p>	<p>Concernant les usages du numérique, la Région tient à une présence humaine et est attentive aux 20% de la population qui n'utilise pas de moyens dématérialisés.</p> <p><b>Antoine GIGON DEPEIGES - SNCF Mobilités</b> précise qu'il n'est pas prévu de supprimer tous les agents d'escale ; il en restera à St-Germain des Fossés. Il existe également des dispositifs digitaux, comme par exemple, le numéro d'appel d'urgence 3117.</p>
<p><b>Dominique BRU, conseillère régionale du Cantal et 1<sup>ère</sup> Vice-présidente de la communauté de communes Cère et Goul en Carladès s'interroge sur les équilibres à trouver entre les stratégies locales et interrégionales, et plus précisément sur les supports prioritaires.</b></p> <p>En effet, la superposition des plans (PCAT, SCOT, SDA ADAP, Contrats locaux etc...) multiplie les portes d'entrées : comment travaille-t-on avec la Région ?</p>	<p><b>Martine GUIBERT</b> explique qu'il n'y a pas de réponse unique. Il existe différents dispositifs régionaux et la mobilité s'étudie à diverses échelles.</p> <p><b>Philippe GAMON</b> ajoute que la loi LOM propose de travailler à ces échelles, mais cela n'est pas imposé.</p> <p><b>Martine GUIBERT</b> indique que le Département reste un partenaire très actif concernant notamment la voirie.</p>
<p><b>Gabriel TONEL - Cévenol team</b> remercie la Région pour les travaux d'urgence et moyens alloués à <b>la ligne des Cévennes</b>.</p> <p>En matière de <b>qualité de service de cette ligne</b>, il indique que la Région se doit d'être vigilante concernant ce que fait la SNCF (par exemple : l'application du tarif guichet à bord).</p>	<p><b>Martine GUIBERT</b> indique que la SNCF a entendu ce que M. TONEL a exprimé.</p>
<p><b>Pierre POMMAREL - FNAUT AUTA</b> souhaite connaître l'échéance de mise en œuvre <b>des dispositifs Oûrà à l'Auvergne</b>.</p> <p>Il s'interroge également sur les échéances ciblées par la Région pour la <b>mise en œuvre d'un maillage des cars régionaux</b> (TER et Région), et plus largement sur l'ambition régionale visant à gommer les disparités de services, considérant que le Puy de Dôme est mal desservi en cars.</p> <p>Enfin il s'indigne sur l'échéance indiquée par SNCF-Réseau concernant <b>la remise en Etat du poste d'aiguillage de Figeac (5 ans !)</b>, et souhaite une action forte de la Région vis à vis de SNCF Réseau afin de réduire le délai pour la réouverture de ce poste d'aiguillage.</p>	<p><b>Martine GUIBERT</b> partage le fait que pour le cas de Figeac le délai de 5 ans est trop long. SNCF-Réseau doit proposer mieux et doit en prendre note.</p> <p>Concernant Oûrà, les calculateurs d'itinéraires ainsi que l'application mobile doivent être mis en place d'ici la fin de l'année 2019. Une difficulté technique d'interopérabilité entre les deux systèmes billettiques (Région et SMTC) demeure sur le cas de Clermont-Ferrand, avec une situation conduisant, temporairement, les usagers à devoir disposer de 2 supports billettiques.</p> <p>Enfin, concernant le maillage régional, <b>Martine GUIBERT</b> explique que la Région hérite d'une situation hétérogène des réseaux interurbains gérés par les Départements. La Région a pris ces réseaux en l'état et va étudier les besoins pour redéfinir l'offre en coordination avec le ferroviaire.</p> <p>Concernant les disparités, la Région veut les gommer (comme par exemple les tarifs). Il y a un travail d'harmonisation à faire. Il est engagé, et il prendra du temps.</p>

\*\*\*\*\*

## **Conclusion**

**Martine GUIBERT remercie les participants** pour ce temps d'échanges. La Région reste à l'écoute des besoins des usagers et des territoires. Elle invite par ailleurs les participants, le cas échéant, à prolonger ces échanges par des entretiens sur des besoins ciblés.